

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

8886 - Un montant substantielle pour un titulaire d'un certificat d'investissement.

question

La banque XXX émet des certificats d'investissement (Groupe C) qu'on achète et qui fait l'objet d'un tirage mensuel.

Le certificat gagnant remporte une somme considérable d'argent, ce qui n'empêche pas son titulaire de pouvoir le restituer à la banque et prendre sa valeur quand il le vend .

Que dit la Charia de cette somme remportée par le titulaire du certificat?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la réalité est telle que vous l'avez décrite , cette opération est jeu de hasard , un des péchés majeurs conformément aux propos du Très Haut : **ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu' une abomination, œuvre du Diable. Ecartez- vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l' inimitié et la haine, et vous détourner d' invoquer Allah et de la Salâ. Allez- vous donc y mettre fin?** (Coran ,5:90-91) . Celui qui a participé à cette opération doit se repentir à Allah et lui demander pardon et s'abstenir de cette activité et se débarrasser du gain qu'elle lui a procuré. Peut être Allah acceptera t-il son repentir.

C'est Allah qui assiste. Puisse Allah bénit et salue notre Prophète Mouhammad, sa famille et ses compagnons.